



Bilan 2024 des mesures de promotion de la santé de la Commune d'Aigle

Label « Commune en santé »

En tant qu'autorité et cadre de vie, la Commune peut influencer favorablement la santé de ses habitant·es, parfois sans s'en rendre compte. Avec le label « Commune en santé », les Communes inventorient toutes les mesures de promotion de la santé qu'elles mettent en œuvre ou soutiennent. En fonction de leur bilan et des éventuelles perspectives d'amélioration identifiées, elles sont conseillées et orientées pour agir davantage. Pour obtenir le label, la Commune doit être impliquée dans le déploiement d'au moins une mesure de promotion de la santé dans les six domaines suivants : Politique communale, Offres de loisirs, Famille et solidarité, Ecole, Santé au travail ainsi qu'Espaces publics. Une fois les conditions réunies, le label est octroyé, gratuitement et pour cinq ans.

Etat des lieux des mesures de promotion de la santé développées ou soutenues par la Commune d'Aigle

Dans le cadre de « Commune en santé », la Commune d'Aigle présente 30 mesures illustrées dans les tableaux ci-dessous. Ces tableaux dressent l'inventaire des mesures de promotion de la santé existant dans les six domaines identifiés par le label.

Le présent bilan a été validé par Unisanté et le comité de labellisation, ainsi que par la Commune d'Aigle :

Unisanté, Centre universitaire de
médecine générale et santé publique

Mme Stéphanie Pin
Cheffe du Département Promotion de la
santé et Préventions (DPSP)

Label Commune en santé

Mme Emmanuelle Garcia
Responsable du Secteur Interventions
Communautaires

Commune d'Aigle

M. Grégory Devaud
Syndic

Mme Anne Decaillet
Secrétaire municipale

Aigle, le 06 septembre 2024

1. Politique communale

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Politique communale ». Il s'agit de mesures témoignant d'un engagement ferme des autorités communales en faveur de la promotion de la santé : adoption d'un engagement écrit (modification du règlement communal, charte), modification organisationnelle de la Commune (attribution de ressources financières, matérielles ou en personnel) ou changement structurel au sein de la Commune. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>
Politique cyclable a) Subvention pour l'achat d'un vélo électrique (+ vélo mécanique et cargo dès 2024) b) Schéma directeur cyclable	a) 2015 b) 2022 Objectif: Promouvoir la santé par le mouvement et la réduction des émissions carbone.	a) Afin d'encourager la mobilité douce pour la population aiglonne, un soutien à l'achat de vélo ou scooter électrique a été mis en place à Aigle, sous forme de formulaire de subvention à remplir. Cette mesure s'inscrit dans le plan climat aiglon permettant notamment de réduire les émissions de CO2. b) Le Schéma Directeur Cyclable (SCD), adopté en 2022 par le Conseil Communal a pour objectif de proposer une ligne de conduite à intégrer dans les futurs nouveaux aménagements de l'espace public en vue d'une amélioration des infrastructures cyclables et de la promotion de la mobilité douce	a) Population en âge d'avoir un vélo électrique b) Toute la population	a) b) Permanente	a) Prise en charge sur le budget communal (fond énergétique durable) 30% du prix d'achat, plafonné à CHF 500.00 Conditions : acheter neuf et dans un commerce à Aigle, batterie sans plomb Depuis 2015 : 205 soutien et CHF 41'638.00 Pour vélos mécaniques	a) Les bénéficiaires reçoivent de l'argent Communication via le site internet Des exceptions existent pour des vélos électriques spéciaux ne pouvant pas être trouvés sur Aigle : cargo et	Délégué au développement durable : Sébastien Dériaz, sebastien.deriaz@aigle.ch 024 468 42 12

		<p>en ville.</p> <p>Concrètement le SCD amène une ligne de conduite lorsque chaque aménagement routier doit être aménagé ou repensé. Par exemple, la construction du gymnase amène à aménager une voie de mobilité douce de la gare jusqu'au gymnase. Deux rues cyclables ont été requalifiées (Chemin du Châtelard et chemin des Pommiers).</p>			<p>et cargo, même conditions de subventions.</p> <p>b) Relatif à chaque préavis liés aux travaux de réaménagement de l'espace public. 39 millions sur l'ensemble de l'horizon temps qu'il faudra pour réaliser.</p>	<p>handicap.</p> <p>b) Service à la population à travers l'élaboration des préavis et de toutes les politiques de la ville</p>	<p>Service de l'urbanisme : Cynthia Roulin, cynthia.roulin@aigle.ch, 079.858.42.31</p>
<p>Améliorer et financer la transition écologique</p> <p>a) Plan climat</p> <p>b) Label cité de l'énergie</p> <p>c) Subvention pour la construction durable et programme d'encouragement aiglon Energie et climat</p>	<p>a) 2022</p> <p>b) 2009</p> <p>c) 2007</p> <p>Objectif: promouvoir la santé par l'amélioration des conditions environnementales directes des citoyens, et favoriser les co-bénéfices entre durabilité,</p>	<p>a) Cette mesure de grande ampleur est une politique climatique qui intègre les engagements déjà en cours en tant que Cité de l'énergie et Ville verte, et sert de base à l'ensemble des actions liées au développement durable de la Commune.</p> <p>Le Plan climat traite la thématique biodiversité et inclut des mesures pour accroître la présence de surfaces proches de l'état naturel dans le périmètre bâti. Par exemple, l'opération « biodiversité Aigle » qui sera menée en 2024 prévoit la plantation de nombreux arbres et arbustes et davantage de surfaces de prairies, gazons fleuris, etc.</p> <p>Le Plan climat inclut une thématique « modes de vie » qui comprend des mesures pour une alimentation durable et une thématique « mobilité » avec des mesures supplémentaires pour encourager la mobilité active.</p> <p>Le changement climatique a un impact direct sur la santé (forte chaleur, pollution de l'air, raréfaction de l'eau, etc.), que cette politique permet</p>	<p>a) b) et c) Toute la population</p>	<p>a) b) et c) Permanente</p>	<p>a) Engagement en CDD d'un délégué au développement durable pour une durée de trois ans. 0,8 ETP. D'abord grâce à un préavis, le poste sera rendu pérenne par la suite.</p> <p>Budget pour le préavis: préavis financement sur trois ans CHF 810'000.- (salaire compris)</p> <p>b) et c) Budget global CHF 450'000.- pour le développement durable.</p> <p>Fond énergétique durable : CHF 100'000 / année.</p> <p>Il est alimenté avec la</p>	<p>a) Gratuit</p> <p>b) Gratuit. Divers subsides octroyés à la population qui prennent des mesures</p> <p>c) Reçoivent une subvention sur les travaux effectués.</p> <p>Pour les limites et les pourcentages de la subvention: https://www.aigle.ch/data/dataimages/Upload/Environnement/20231211_tm-aide-financieres_web.pdf</p> <p>Réglement du</p>	<p>></p> <p>Sébastien Dériaz, délégué au développement durable : sebastien.deriaz@aigle.ch 024 468 42 12 https://www.aigle.ch/N12040/preavis-municipal-</p>

	<p>environnement et santé</p>	<p>d'adresser, en améliorant la qualité de vie de ces citoyen-ne-s. L'ambition principale de cette politique est donc de réduire les émissions de CO2, puisque la pollution de l'air et les micro-particules en suspension augmentent notamment, par exemple, les risques de maladies pulmonaires et cardiovasculaires.</p> <p>b) Cette mesure montre un engagement fort de la Commune pour la transition écologique, récompensée pour la 4ème fois depuis 2009 en 2022. Ce label vise à faire monter progressivement les exigences en matière d'énergie et de climat des communes qui s'engagent dans ce processus.</p> <p>Il est accordé aux communes qui s'engagent à produire plus d'énergie renouvelable, réduire la consommation d'énergie fossile, à améliorer la transition vers la mobilité douce et à s'engager pour la biodiversité.</p> <p>Le label ne promeut pas de mesures, mais il récompense ce qui est effectué, par exemple : programme de subventions, planification énergétique territoriale, installations photovoltaïques communales, schéma directeur cyclable, renouvellement de la totalité du parc de luminaires (éclairage public), appel d'offre groupé pour le photovoltaïque, plan directeur nature et biodiversité.</p> <p>c) La Commune d'Aigle, dans le cadre de son programme de politique énergétique lié au label Cité de l'énergie, incite les privés et les entreprises à prendre des mesures volontaires dans le domaine de la protection de l'air et de la consommation d'énergie, notamment l'utilisation</p>			<p>taxe communale sur l'électricité.</p>	<p>fond énergie: https://www.aigle.ch/data/dataimages/Upload/Environnement/20240101_reglement_fonds_energetique_durable.pdf</p>	<p>n2022-05-relatif-a-la-realisation-d-un-plan-energie-et-climat-communal-pecc.html</p>
--	-------------------------------	---	--	--	--	---	---

		<p>des énergies renouvelables.</p> <p>Exemples de projets soutenus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - CECB Plus et audit PEIK - isolation thermique - pompe à chaleur, chauffage à bois ou raccordement à un réseau de chauffage à distance - capteurs solaires thermiques - installation photovoltaïque - rénovation Minergie - batterie stationnaire ou borne de recharge pour voiture électrique combinée à une installation photovoltaïque - vélo et vélo-cargo à assistance électrique - vélo mécanique - réutilisation d'eau de pluie ou d'eau de douche - vaisselle réutilisable - toiture végétalisée extensive 					
<p>Actions citoyennes : nettoyage, ramassage et valorisation des déchets</p> <p>a) Coup balai</p> <p>b) Clean up day</p> <p>c) Gastro-Vert</p>	<p>a) Depuis 2008</p> <p>b) Depuis 2020</p> <p>c) 2021</p> <p>Objectif: promotion des actions durables et la réduction de déchets tout en favorisant la</p>	<p>a) Participation aux journées coup de balai, une action cantonale de ramassage de déchets, organisée traditionnellement autour du 22 et 23 mars mais possiblement organisée à n'importe quel moment de l'année. En famille ou entre amis, par des écoles, des communes ou des associations, cet événement est l'occasion de passer un bon moment tout en prenant soin de l'environnement et du territoire.</p> <p>Des événements phares adhoc sont organisés, comme un cours de sensibilisation de la propreté dans les places de Picnics et création par la suite des panneaux didactiques à mettre sur la place.</p> <p>b) Participation aux Journées Clean-Up day qui consiste, en même temps dans 180 pays du monde, à collecter les déchets abandonnés sur la</p>	<p>a) 1 à 10 classes suivant les années.</p> <p>b) Membres de Pro-vélo Ouvert à tous, communiqué par pro vélo</p> <p>c) Ménages Aiglons</p>	<p>a) Coup de balai (1x/année)</p> <p>b) Clean-Up day (1 à 2x/année)</p> <p>c) 7 jours/7 24 heures/24</p>	<p>a) Soutien matériel (sacs, gants, pinces)</p> <p>b) Soutien logistique (récupération déchets)</p> <p>c) Prise en charge du coup d'installation + 130'000.-/année</p>	<p>a) et b) Les initiatives sont gratuites; elles sont communiquées en classe, mais aussi à travers le site internet et par les réseaux des associations partenaires.</p> <p>c) Carte déchetterie (uniquement sous forme de caution).</p>	<p>Responsable déchetterie yann.du.rgnat@aigle.ch 024 466 94 16</p> <p>Chef de service technique Damien Hediger damien.hediger</p>

	sociabilisation et le mouvement.	<p>voie publique, contribuant activement à la propreté de l'environnement et sensibilisant la population à la problématique de la production de déchets. Cette journée s'organise en collaboration avec PRO VELO, la commune, les écoles et l'association AMIS.</p> <p>c) Mise en place du concept Gastro-Vert, les déchets alimentaires collectés par un système informatique intelligent (qui permet l'évacuation une fois pleins) sont acheminés vers l'installation de méthanisation de Villeneuve. Ils y sont valorisés par la production de biogaz, d'énergie électrique verte, de chaleur et de compost. Ce compost, correspondant aux critères de l'agriculture biologique, est utilisé par les agriculteurs de la région et permet ainsi la production de nouveaux aliments.</p> <p>Cette mesure permet donc la valorisation optimale des déchets alimentaires dans une démarche d'économie circulaire respectueuse de l'environnement. Il y a 28 points de collecte répartis dans la ville, l'ouverture se fait à l'aide de la carte de la déchetterie communale.</p>				Tous les ménages ont reçu un courrier d'information à ce sujet.	<p>@aigle.ch 024 468 42 06</p> <p>Pro Vélo Chablais info@pro-velo-chablais.ch</p> <p>Ecoles d'Aigle Claude Tacheron claude.tacheron@edu-vd.ch</p>
Politique en faveur de la jeunesse	2017 Objectif: prévention des incivilités, de la violence et de la délinquance chez les jeunes tout	<p>Figure reconnue auprès des jeunes de Aigle, l'action du travailleur social hors mur permet de créer ou recréer un lien avec des jeunes en situation de fragilité.</p> <p>Engagé à 100% par les Commune d'Aigle, Olon et Bex, le TSHM apporte des réponses sociales et préventives et non répressives aux problématiques de la violence, de la délinquance, des incivilités et d'une manière générale à un mal-être certain d'une faible minorité de jeunes. Il permet à ceux-ci</p>	Population jeune et ciblée, de 11 à 25 ans	1 ETP sur 3 communes	Charges salariales du TSHM Un local pour les jeunes est mis à disposition par l'association de la jeunesse aiglonne, qui est quant à elle soutenue par la Commune.	Service à la population	Municipale en charge du social, Maude Allora, maude.allora@aigle.ch 079 542 48 75

	en favorisant l'insertion sociale.	de se sentir accueillis et écoutés, puis petit à petit de reprendre confiance et eux et en la société.					TSHM : Jean-Jacques Homberger jean-jacques.homberger@chablais.ch
Mesures favorisant la cohésion sociale et un environnement serein	2022-2023 Objectif: promouvoir la santé par le bien-être social.	Dès l'année scolaire 2022-2023, exception faite d'Yvorne, Corbeyrier et Sillon (il n'y a pas assez de place pour intégrer ces trois et également selon la convention intercommunale), les élèves sont regroupés par cycles - degrés - sur les sites scolaires et non par rapport à la proximité du lieu d'habitation. Favorise la mixité de la population scolaire sur tous les sites et tend vers une seule entité urbaine. Frais de transport: la Commune est allée au-delà de l'obligation en offrant l'abonnement complet ou partiel même à des enfants qui habitent en dessous de la distance maximale nécessitant un transport.	1600 élèves	Permanente	Prise en charge des frais ou d'une partie des frais de transports publics dans la ville. 1-4P gratuité 5P-11S 50% 120'000.-	N'a aucune répercussion financière sur les familles ou élèves. Séance d'information aux parents, courriers.	Frederique Rebetz, Directrice EPS Aigle : 024 557 68 88 frederique.rebetz@vd.ch Commune d'Aigle : Maude Allora maude.allora@aigle.ch 079 542 48 75

<p>Guichet culture</p>	<p>Date: Depuis de nombreuses années, reconstitué à chaque législatures</p> <p>Objectif: soutenir les projets de type culturel ou socio-culturel et promouvoir le bien-être psychique des habitants à travers la culture</p>	<p>La commission culturelle de la Commune d'Aigle propose le guichet culture : il permet aux organisateurs d'événements culturels d'adresser leurs demande de soutien et de subventionnement selon des critères bien précis définis par la commission culturelle.</p> <p>Les conditions d'octroi de subventions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - être une société locales amateurs à but culturel ou socio-culturelle - être une association culturelles ou socioculturelles professionnelles basée sur Aigle - sociétés locales engageant des artistes - artistes proposant une manifestation culturelle à Aigle - compagnies proposant des spectacles ou tout événement culturel à Aigle <p>Exemples d'événements subventionnés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spectacle (Showcase) de KFM - Festival Aigle'in musique <p>Membres de la Commission culturelle: 15 membres composent la commission culturelle :</p> <p>Président : Municipal en charge de la culture Secrétaire : Déléguée à la culture de la Ville d'Aigle Experts professionnels : 4 personnes (direction d'instituts ou artistes professionnels) Citoyens: 6 à 10 citoyens dont les activités au sens large ont un lien fort avec la culture Quelques événements qui ont été soutenus par le passé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spectacle (Showcase) de KFM - Festival Aigle'in musique - Festival BD - Spirale - Salon de la Montagne - etc. 	<p>Toutes les associations culturelles y ont accès, et une vingtaine par année en moyenne</p>	<p>Permanente , soutien sur dossier ponctuel</p> <p>Une dizaine d'événements et une dizaine de soutien à des associations (théâtre, école de danse, Fête des couleurs, ...)</p>	<p>La Commission culturelle bénéficie de CHF 50'000 de budget annuel en faveur des soutiens accordés.</p> <p>Budgets adhoc ou conventionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole de musique : CHF105'000.- - Soutien culture et animation : CHF 250'000.- - Fanfare municipale : CHF 18'400.- 	<p>> gratuit</p> <p>> demande en ligne sur le site internet de la Commune d'Aigle</p> <p>> instauration d'un pass culture pour la promotion des événement sculturels</p>	<p>>Municipal en charge de la culture: Stéphane Montanero stephan.montanero@aigle.ch 079 252 71 88</p>
-------------------------------	--	---	---	---	--	---	---

<p>Plan stratégique des sports</p>	<p>2020</p> <p>Objectif: mise en application du Plan stratégique des sports, visant à promouvoir la santé par l'activité physique et le mouvement.</p>	<p>Un poste à plein temps au sein de l'administration communale d'Aigle a été ouvert afin de mettre en application le plan stratégique des sports adopté au Conseil Communal en 2019.</p> <p>Vision du plan stratégique : "La ville d'Aigle, capitale mondiale du Cyclisme, se positionne comme un pôle sportif régional qui incite toute sa population à pratiquer des activités physiques et sportives dans des infrastructures de qualité, en complémentarité avec les autres communes du Chablais.</p> <p>Mission du plan stratégique : La ville d'Aigle met en oeuvre sa politique sportive en lien avec les sociétés locales, les organisateurs de manifestations, Chablais Sport, le Canton de Vaud et la Confédération, avec trois axes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la pratique des activités physiques et sportives pour toutes et tous, notamment les enfants et les seniors. - Mettre à disposition de la population aiglonne et des sociétés locales des infrastructures de qualité, veiller à leur entretien et à leur utilisation optimale. - Renforcer l'image d'Aigle, capitale mondiale du cyclisme, en développant les activités de promotion et de pratique du vélo, l'accueil de manifestations d'envergure, et en renforçant les synergies avec le CMC et l'UCI. 	<p>Tous les habitants</p>	<p>1 ETP</p>	<p>Salaire de l'employé Budget uniquement liés aux activités sportives et soutiens</p> <p>CHF 300'000, salaire compris.</p> <p>Beaucoup de budget annexe et difficilement quantifiable liés au sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien des places de sport : CHF 100'000 / ans - travaux de voirie et de conciergerie pour les infrastructures sportives : heures de travail - sport scolaire (matériel, activités, camps, etc.) : CHF 150'000.- 	<p>Les moyens de communications utilisés pour et par le coordinateur sportif sont multiples: site internet (rubrique sport); réseau social Aigle - ville - sportive; journal Aigle-Infos; et des tout ménages ponctuels.</p> <p>Mis à part les activités physiques pour les seniors qui sont adaptées et une activité de sport scolaire facultatif (plaisir de bouger) qui est adapté aux enfants en difficulté, il n'y a pas d'activités spécifiques pour les PMR.</p> <ul style="list-style-type: none"> - enfants : sport scolaire facultatif, camps, salles ouvertes le week-end (mesures école et offre de 	<p>Municipal des sports, Fabrice Cottier, fabrice.cottier@aigle.ch 079 623 32 92</p> <p>Laurent Niquille, coordinateur sportif, laurent.niquille@aigle.ch 024 468 42 20</p> <p>Ajouter le lien suivant: https://www.aigle.ch/data/data/images/Upload/2019-10-Preavis-Plan-strategi</p>
---	--	---	---------------------------	--------------	--	--	---

						loisir) - seniors : activités physiques hebdomadaire (mesures offre de loisirs); - personnes à revenu modeste :quasim ent toutes les activités du sport pour tous sont gratuites.	que- des- sports- Annexe. pdf
--	--	--	--	--	--	--	---

2. Offres de loisirs

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Offres de loisirs ». Il s'agit d'installations, d'animations ou d'offres de loisirs visant à améliorer la santé des habitant·e·s ou à favoriser les liens sociaux. Ces prestations sont soit accessibles à toutes et à tous, soit s'adressent à une population spécifique. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>
Espace enfance et jeunesse	Depuis plusieurs années Objectif: Promouvoir la santé mentale en favorisant la collaboration, l'intégration, le partage, etc. à travers les activités sportives et culturelles	L'association de la jeunesse aiglonne (AJA) est un centre de loisirs pour les jeunes de 11 à 25 ans. Elle organise de multiples actions favorisant les rencontres, le loisir, le sport, le dialogue et l'écoute. Elle favorise les liens sociaux et le bien-être des adolescents et jeunes adultes. 7 personnes (formateur, animateur, apprenti et stagiaire) assurent l'ensemble de l'accueil et des activités. Des snacks sont parfois prévus et faits en accord avec les recommandations nutritionnelles en vigueur et une attention à des produits frais et de saison. Les personnes qui encadrent ce centre traitent parfois de thématiques en PSP, et les adressent dans ce lieu, que cela soit en lien avec l'alimentation, les addictions, les écrans, les puffs, etc. L'ensemble des activités sont en lien avec	Toute la population aiglonne entre 11 et 25 ans	Toute l'année selon la planification des activités et des horaires de l'accueil libre. Toutes les vacances scolaires sont animées (sauf fermeture 3 semaines en été).	Budget alloué par la Commune : CHF 250'000	Gratuit, sauf excursions spéciales Communication faite à travers le site internet et les médias sociaux. site internet : https://aja-aigle.org Facebook / Instagram / X / TikTok	Activités pour la jeunesse

		<p>l'activité physique et sociale:</p> <ul style="list-style-type: none"> - activités pendant les vacances (activités physique, visites culturelles, découvertes) - Voyage à Europa Park - vendredi cinéma - Girly day - tournoi divers - soirée repas 					
<p>Mesures en faveur des aîné.e.s</p> <p>a) Activités de lien social en faveur des séniors</p> <p>b) Mouvement pour les séniors</p>	<p>a) depuis de nombreuses années</p> <p>b) 2017</p> <p>Objectif: favoriser l'intégration des seniors et leur activité physique, et lutter contre l'isolement.</p>	<p>a) Multiples mesures favorisant l'activité et les rencontres sociales entre aînés.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La soupière repas organisé par le centre médico social 2. Sortie annuelle des aînés (organisé par la Commune) 3. Connaissance 3 (université des aînés) 4. Réception-repas pour les jubilaires + cadeaux 5. Le Filin (repas commun) <p>b) Mise en place de séances d'activités physique adaptées pour les seniors en salle de gymnastique</p> <p>Il s'agit de cours d'activité physique adapté sur l'ensemble de l'année dispensée par un moniteur de sport APA (Activité physique adaptées) qui suit ces personnes toute l'année. Son rôle est d'adapter l'activité à l'ensemble des personnes présentes (vulnérables ou non).</p>	<p>a) Ensemble de la population âgée d'Aigle</p> <p>b) Population âgée de + de 65 ans : 30 personnes inscrites</p>	<p>a) Evenements ponctuels</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. hebdomadaire 2. annuelle 3. variable sur inscriptions 4. annuelle 5. 11x / année <p>b) 2 cours d'1 heure par semaine toute l'année</p>	<p>a)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. CHF 10'000 / an 2. CHF 15'000 / an 3. CHF 450 / an 4. CHF 10'000 / an 5. locaux gratuit <p>b) Pris en charge par la Commune CHF 9'360.-</p>	<p>a)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. CHF 14.00 2. gratuit 3. CHF 10.00 ou 15.00 / activités 4. Gratuit 5. selon dons <p>Communication sur le site internet.</p> <p>L'ensemble des activités est accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Gratuit.</p> <p>Communication par le site internet, réseaux sociaux, ainsi qu'un tout-ménage</p>	<p>a)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Centre médico social : Sylviane Wehrli 024 468 40 00 2 Commune d'Aigle greffe municipal 024 468 41 11 3. Françoise Thévenaz 024 466 44 62 4. Commune d'Aigle greffe municipal 024 468 41 11 5. Pierre-Yves Roulin

							079 310 99 57 b) Experience Coaching, Florent Bron : info@experiencecoachin g.ch 079 235 54 25 Commune d'Aigle : Laurent Niquille, coordinateur sportif, laurent.niquille@aigle.ch 024 468 42 20
Gym poussette	2019 Objectif: Favoriser la mise en réseau et les relations sociales des jeunes	Gym poussette propose des cours d'activité physique destinés aux jeunes parents avec les objectifs suivants : - faire de l'activité physique en compagnie de son enfant - favoriser les échanges et rencontres entre parents de jeunes enfants	Population ciblée, jeunes parents 12 parents avec enfants de moyenne	20 cours d'une heure entre mai et juillet et entre septembre et novembre	Pris en charge par la Commune : CHF 3'000.- CHF 6'000 depuis 2024.	Gratuit Site internet, réseaux sociaux, tout-ménage (1x/année)	Gym Poussette : Steeve Louissaint info@gympoussette.ch 079 630 75 53

	parents, ainsi que leur activité physique	- encourager la remise en forme après la grossesse et les liens au sein de la famille		Dès janvier 2024, toute l'année sauf les vacances scolaires d'été.			Commune d'Aigle : Laurent Niquille, coordinateur sportif, laurent.niquille@aigle.ch 024 468 42 20
<p>Offres d'activités physiques gratuites ou peu coûteuses pour toutes et tous</p> <p>a) Je cours pour ma forme</p> <p>b) Mise à disposition gratuite des salles de sport</p> <p>c) Urban training</p> <p>d) Morning Run</p>	<p>a) 2021</p> <p>b) 2021</p> <p>c) 2017</p> <p>d) 2021</p> <p>Objectif: Permettre à la population d'avoir une activité physique extérieure, encadrée.</p> <p>Favoriser les rencontres et la cohésion sociale.</p>	<p>a) Mise en place de cours d'initiation à la course à pied encadré par des moniteurs formés et sous l'égide de l'association "les programmes de la forme". Le but est de permettre aux personnes de débiter une activité physique de manière régulière et encadrée par des personnes compétentes. Durant ces cours, les participants apprennent à construire une séance de course à pied et reçoivent un carnet forme&santé permettant un suivi.</p> <p>b) L'ouverture des salles de gymnastique permet de proposer à la population de bouger le week-end dans des salles de gymnastique normalement réservées au sport encadré par les sociétés sportives.</p> <p>Au-delà de l'encouragement à bouger de la mesure, elle permet également de renforcer les contacts sociaux et de proposer des loisirs en dehors du temps scolaire, ainsi qu'à des populations spécifiques.</p> <p>Le samedi soir est réservé aux jeunes 10-15 ans</p>	<p>a) Les adultes de la Commune 30-40 personnes par année</p> <p>b) Toute la population dès 10 ans 50 jeunes de moyenne par soir 10 adultes de moyenne par dimanche</p> <p>c) Population adulte 20 personnes de moyenne par soirée</p>	<p>a) 2 sessions de 12 semaines à 1h / semaine 2 niveaux de difficulté 48 cours au total</p> <p>b) 10-15 ans, 19 samedis soirs de 18h00 à 20h00, total 38 heures 16-25 ans, 19 samedis soirs de 20h00 à 21h30, total 28,5 heures</p>	<p>.</p> <p>a) Pris en charge par la Commune : CHF 4'800</p> <p>b) Entièrement pris en charge par la Commune CHF 12'000</p> <p>Soutien du projet cantonal sport-santé à hauteur de 25% du montant total</p> <p>c) Pris en charge par la Commune CHF 5'000</p> <p>d) Encadré par le coordinateur sportif et offre du solde pour l'achat de la nourriture Env. CHF 200.00 en tout</p>	<p>a) b) c) Gratuit</p> <p>Site internet, réseaux sociaux, tout-ménage</p> <p>d) CHF 5.00 / personne.</p>	<p>Commune d'Aigle : Laurent Niquille, coordinateur sportif, laurent.niquille@aigle.ch 024 468 42 20</p> <p>Urban training, Matthieu Gleyre : administration@urban-training.ch 078 673 85 03</p> <p>Les programme</p>

		<p>et 16-25 ans encadré par l'AJA. Le dimanche est réservé aux adultes et est encadré par des partenaires privés dont les activités suivantes sont données : Yoga, Zumba, Capoeira, Gym douce, badminton, Qi Gong et diverses initiations. Cette mesure est organisée par des partenaires privés de la Commune et l'association de la jeunesse aiglonne.</p> <p>c) Mise en place de cours d'urban-training pour la population. Marcher et faire de l'exercice physique en utilisant le mobilier urbain.</p> <p>d) Mise en place d'un moment commun de course à pied à 6h00 du matin, suivi d'un petit-déjeuner, avant que les participant.e.s continuent leur journée de travail, afin de promouvoir le sport en collectivité, dans la nature et de renforcer les liens sociaux.</p> <p>Petits-déjeuner: Petit pain et bircher de la boulangerie confiserie et un jus d'orange.</p>	<p>d) Population adulte 6 personnes de moyenne</p>	<p>Adultes, 19 dimanches matins de 10h00 à 11h00, total 19 heures c) 2x 20 cours d'une heure entre mai et septembre Il y a un cours de 18h00 à 19h00 et un cours de 19h00 à 20h00 sur 20 semaines d) 6x par année (tous les premiers vendredi des mois de mai à octobre) 45 minutes de course à pied, suivi du petit-déjeuner.</p>		<p>de la forme Pascal Leost : pascal.leost@lesprogrammesdelaforme.com 078 400 27 38</p>
--	--	---	--	--	--	---

<p>Manifestation et mesures pour la mobilité douce</p> <p>a) La journée du vélo</p> <p>b) Mesures de mobilité pour le personnel communal</p>	<p>a) 2022</p> <p>b) 2021</p> <p>Objectif: Promotion de la santé par l'activité physique et par un environnement diminué d'émission de CO2</p>	<p>a) Le service du patrimoine bâti et de l'environnement urbain ainsi que le service des sports organisent la journée du vélo dans le cadre de la journée internationale de la bicyclette, le 3 juin de chaque année.</p> <p>Cette journée met en avant l'ensemble des partenaires oeuvrant pour la mobilité douce en ville (pro vélo / ATE / Vélobus / sociétés locales) et permet de montrer à la population la volonté de renforcer la pratique.</p> <p>Liste d'événements:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourse aux vélo - Parcours gymkhana - Vélo à smoothie - Velospot - Présentation vélobus - Atelier mécanique (contrôle mécanique gratuit des vélos - réparation payantes. - simulateur - cours vélo famille <p>b) Les employés communaux bénéficient de certaines mesures concernant la mobilité, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1/2 tarif abonnement CFF pour les apprentis - 3 abonnements vélospot pour le personnel communal (augmentation prévue pour le printemps 2024) - 1 voiture électrique à disposition des employés communaux - Mise à disposition de 10 vélos électriques dès 2024 avec Vélospot 	<p>a) Ensemble de la population. Environ 100 personnes participantes</p> <p>b) Ensemble des employés communaux, avec en moyenne 12 participants par année.</p>	<p>a) Un événement annuel</p> <p>b) Toute l'année</p>	<p>a) Entièrement pris en charge par la Commune CHF 6'000.- plus tout le travail des collaborateurs</p> <p>b) CHF 10'000</p>	<p>a) Manifestation gratuite, entrée libre</p> <p>Site internet, réseaux sociaux, tout-ménage. Pour des manifestations comme celle-ci un tout ménage dédié est envoyé.</p> <p>b) Gratuit</p> <p>La mesure est gratuite, elle est principalement communiquée par email aux employé.e.s communaux.ales, par le biais du site internet et aussi par du flyering.</p>	<p>Stéphane Montangero , Municipal : stephane.montanger@igle.ch 079 252 71 88</p>
---	--	--	--	---	--	---	---

3. Famille et solidarité

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Famille et solidarité ». Il s'agit de mesures sociales, cherchant à renforcer les compétences favorables à la santé des familles ou faisant référence à une étape de la vie particulière (petite enfance, grossesse, parentalité, retraite, etc.). Cette catégorie comprend également les prestations délivrées au domicile ou relatives à la sphère privée. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>
Education et promotion de la santé bucco-dentaire	Depuis de nombreuses années Objectif: Prévention de la santé dentaire des élèves scolarisés à l'EPS Aigle, car la santé dentaire impacte la santé générale.	La Commune d'Aigle organise un service de dépistage et de prophylaxie pour tous les enfants en âge de scolarité obligatoire en collaboration avec les médecins dentistes désignés, selon l'obligation cantonale. Pour les enfants nécessitant un traitement suite à ces dépistages et dont les familles sont en situation de précarité, l'octroi d'une participation financière peut être accordée par la Commune. La participation en % de la facture (> CHF 300.00) se base en fonction du revenu déterminant (revenu familial brut). Un règlement communal relatif aux barèmes du service dentaire fixe les modalités.	Tous les degrés de 1P à 11S. Soutien aux familles dont le revenu déterminant se situe à moins de CHF 68'400.00 progressif en fonction de la diminution de ce montant. En 2023, 4 familles ont obtenu des subsides	1 dépistage dentaire par année / par élèves concernés (1600 élèves) ainsi qu'1 contrôle de la prophylaxie dans les degrés 2P ; 4P et 7P (420 élèves)	Frais des professionnels (dentistes) à charge de la Commune) Le montant des subventions accordées aux familles en 2023 se monte à CHF 8'000.-	Prestation gratuite pour les élèves. Chaque enfant reçoit une feuille remplie par le médecin dentiste indiquant si un traitement est recommandé.	> Dentiste : Mme Baehni, 024 466 31 71, cabinetdentairevilleneuve@gmail.com > Commune : Nathalie Bilod-Morel, 024.468.41.11, nathalie.billod-morel@aigle.ch

<p>Mesures en faveur des personnes migrantes</p> <p>a) Soutien aux associations oeuvrant pour les familles</p> <p>b) Fête interculturelle</p>	<p>a) 2005</p> <p>b) 2001</p> <p>Objectif: Favoriser et encourager l'intégration et la qualité de vie, tant physique que psychique, des personnes migrantes</p>	<p>a) L'association AMIS a pour mission de soutenir l'intégration de migrants et de favoriser le dialogue interculturel et le vivre-ensemble dans le quartier de la Planchette où cohabitent des personnes de plus de 70 nationalités différentes.</p> <p>Plus précisément ils animent : un espace bienvenue; des cours de français; un atelier service administratif; fêtes multiculturelles; jardin solidaire; animations enfants; animation terrain de sport (soutenu par l'EVAM). L'ensemble de ces prestations offrent de l'aide pour l'administratif des familles, des activités où ils se sentent intégrés.</p> <p>b) La Fête des couleurs est un festival du monde qui anime une place au cœur du quartier de la Planchette chaque année sur un week-end (début des vacances scolaires d'été).</p> <p>Rencontrer des personnes de tous horizons, écouter de la musique du monde, manger des spécialités d'ailleurs. Mais également socialiser avec ses voisins et créer du lien. Il s'agit de trois jours de fêtes comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - arrivée du cortège scolaire des écoles - concerts, spectacles de danse - buvette et restauration du monde (payant) - espaces de jeux pour les enfants (stands, chateaux gonflables, etc.) - stands, artisanat 	<p>a) Le public touché est surtout la population étrangère, même si cela a des repercussions pour l'ensemble de la commune.</p> <p>b) Population aiglonne</p> <p>Fête pour toutes les générations. Participation nombreuses!</p>	<p>a) Permanente</p> <p>b) 3 jours par année</p>	<p>a) La Commune donne CHF 45'000.- de budget à l'association par année et soutient ponctuellement des fêtes ou activités.</p> <p>b) CHF 5'000.- de soutien + garantie de déficit plafonnée à CHF 10'000.-</p> <p>Matériel communal mis à disposition</p>	<p>a) Gratuit sauf pour les cours de français (CHF 90.- / 3 mois)</p> <p>Le secrétariat des écoles possède toutes les informations.</p> <p>b) Entrée libre</p> <p>Accessibles aux PMR, prix accessibles.</p>	<p>> Association AMIS : Joëlle Saugy, 024 466 76 00: joelle@planchette.ch</p> <p>> Commune d'Aigle : Maude Allora maude.allora@aigle.ch 079 542 48 75</p>
--	---	---	--	--	---	--	---

<p>Cours de français pour personnes allophones</p>	<p>2017</p> <p>Objectif: Outiller les personnes migrantes et réfugiées afin de favoriser leur intégration tant sociale que professionnelle</p>	<p>Avec le prestataire "Français en jeu" mise en place de cours d'alphabétisation pour les personnes migrantes et de français pour les personnes non-francophones, avec une attention particulière donnée aux parents afin d'oeuvrer à leur intégration et celle de leurs enfants.</p>	<p>Population allophone</p>	<p>De janvier à décembre 2x 2heures par semaine (alphabétisation)</p> <p>De janvier à décembre 1h45 / semaine (français)</p>	<p>Les cours sont financés par le Canton de Vaud et la Commune d'Aigle (part communale = CHF 9'300.-). Mise à disposition gratuite de la salle de classe.</p>	<p>CHF 40.00 pour l'année;</p> <p>Communication via le site internet Le secrétariat des écoles possède toutes les informations.</p>	<p>> Association AMIS : Joëlle Saugy, 024 466 76 00: joelle@planchette.ch</p> <p>> Commune d'Aigle : Maude Allora maude.allora@aigle.ch 079 542 48 75</p>
<p>Plan canicule</p>	<p>2016</p> <p>Objectif: protéger les seniors lors des périodes caniculaires</p>	<p>Actions de prévention envers les personnes à risque de la Commune. Les personnes vulnérables de la Commune d'Aigle peuvent s'inscrire au plan canicule. La mesure consiste à entretenir le lien quotidiennement sous forme d'appels téléphoniques ou de visites durant la période de canicule.</p> <p>Elle permet d'anticiper les problèmes de santé liés à la canicules sous forme de prévention.</p> <p>Tous les seniors - pas selon le statut de vulnérabilité mais simplement au-dessus de 75 ans - sont contactés et nous prenons en compte ceux qui désirent être suivis (contact téléphonique ou visite, ils ont le choix)</p>	<p>Personnes vulnérables (env. 1000), c'est-à-dire les personnes âgées de plus de 75 ans. 15 personnes sont inscrites d'office car l'ont demandé.</p>	<p>Annuelle sur la période estivale</p>	<p>Jusqu'en 2022, temps de travail du collaborateur communal (délégué à la sécurité et à la santé)</p> <p>Dès 2023, mandat à la société des troupes sanitaires du Chablais dont la commune met gratuitement les locaux à disposition, équipement téléphonique et internet, frais de chauffage et gaz (car besoin bureau à l'année).</p>	<p>Mesure gratuite</p> <p>Courrier nominatif envoyé à la population ciblée</p> <p>-Créant un partenariat avec le service social de la commune, Pro Senectute, CMS afin de cibler les plus vulnérables</p>	<p>Société des troupes Sanitaires du chablais : Mme Prisca Dénervaud : info@stschablais.com 077 430 65 19 Mariève Pittet, responsable RH, santé au travail marie.v.pittet@aigle.ch 024 468 41 19</p>

4. Ecole

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « École ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées à l'école. Elles cherchent à renforcer les compétences des élèves ou des enseignant-e-s en matière de santé ou à amener un changement structurel au sein de l'établissement (réaménagement de la cour de récréation, engagement de la direction, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>
Activités pour le vivre-ensemble, l'activité physique et le lien avec la nature a) Camps sportifs b) AMS c) Passeport vacances d) Camp MS Sport	a) et b) Historique, prise en charge communale plus forte depuis 2019 (arrêté tribunal fédéral). c) 1986, puis 2014 (association) d) 2021 Objectif:	a) Deux camps sportifs de 5 jours avec nuitées sont organisés sur la scolarité obligatoire d'un élève (en 7P et en 9S). Un camp sportif de 5 jours sans nuitées (journées de camp) est organisé sur la scolarité obligatoire (en 10S) Deux semaines spéciales sans nuitées sont organisées (mélange culturel et sportifs) sur la scolarité obligatoire (en 8P et 11S) b) Des après-midi sportifs (AMS) sont organisés pour les élèves de la 7P à la 10S en tournus Le principe de ces camps et activités sportives est d'améliorer la condition physique, tant sur une semaine de sport que sur quelques demi-journées à des fins de sensibilisation. Elles ont pour but de stimuler la le travail d'équipes, le vivre ensemble et la cohésion sociale mais aussi	a) 700 élèves b) Pour les journées et après-midi sportifs, c'est environ 560 élèves concerné.e.s, toutes et tous en scolarité obligatoire. Tous les enfants de 8 à 16 ans scolarisés au sein des EPS d'Aigle et	a) chaque année scolaire, la même organisation . 4 à 5 heures d'activités sportives par jour pour les camps sportifs. b) 6 AMS de 3h par année scolaire sur 4 années.	a) et b) L'entier de ces activités est pris en charge par la Commune. Commentaires: Déficit liés aux camps = CHF 50'000.- par année, et matériel de ski (camps d'hiver) prêté par la Commune c) La Commune soutient l'association à hauteur de CHF 2'000.- ainsi que la mise à disposition gratuite des infrastructures sportives	a) et b) Gratuit, sauf les camps qui coûtent CHF 64.- par enfant / semaine. Les familles défavorisées peuvent demander un tarif réduit ou la gratuité en fonction de pièces justificatives demandées par le secrétariat Municipal. Un enfant ne pouvant pratiquer aucune activité (si	a) Doyen des sports de l'EPS Aigle : Christian Collet 024 557 68 92 christian.collet@vd.ch b) Responsable des sports de la commune: Laurent Niquille 024.468.42.

	<p>développer du sens social et faire de l'effort physique à travers les activités en communauté et en plein air.</p>	<p>l'estime de soi. Tout se fait en extérieur, dans la nature, et avec une attention particulière à la promotion d'une alimentation équilibrée. Vivre en communauté en dehors du bâti scolaire et découvrir des activités sportives.</p> <p>c) Le passeport vacances est une association qui organise une semaine d'activités sportives et culturelles durant la première semaine des vacances scolaires d'été. Si le temps du midi est encadré, les jeunes viennent avec des pic-nics.</p> <p>d) Les camps MS Sport sont organisés par le prestataire MS Sport en partenariat avec la Commune durant les vacances d'octobre. 2 camps sans nuitées (VTT et Multisports). La nourriture est incluse dans le prix du camp.</p> <p>Ces deux activités permettent aux enfants de partager des activités sportives et culturelles durant les vacances scolaires.</p>	<p>Ollon</p> <p>c) 200</p> <p>d) 50</p>	<p>c) 5 jours sur la première semaine des vacances d'été</p> <p>d) Entre 2h et la journée chaque jour selon l'activité</p>	<p>d) La Commune offre 20% du prix du camp aux habitants aiglons</p>	<p>situation de handicap, etc.) peut sur volontariat avoir une tâche complémentaire en camp (aide cuisine). Un enfant présentant des difficultés motrices ou un certificat médical peut monter participer aux activités possibles pour lui.</p> <p>c) CHF 40.00 pour la semaine. Quelques activités plus onéreuses demande un petit supplément</p> <p>Informations par les écoles</p> <p>d) Le prestataire des camps propose aux familles en difficultés financières un rabais sur présentation de documents</p>	<p>20</p> <p>laurent.niquille@aigle.ch</p> <p>Passeport vacances Barbara Monti info@passeportvacances-aigle.ch 076 545 74 25</p> <p>Commune d'Aigle : Greffe Municipal 024 468 41 11 (Anne Décaillet)</p>
--	---	---	---	--	--	--	---

<p>Canapé forestier</p>	<p>2019</p> <p>Objectif: Donner l'envie aux enfants de découvrir et de s'intéresser à la nature. Valorisation de l'éducation en nature favorisant l'apprentissage, l'autonomie et la création.</p>	<p>Cela consiste à faire l'école en forêt ponctuellement. Certaines classes passent une ou deux matinées par mois à la forêt dans un lieu aménagé par des bénévoles et par le service forestier de la Commune afin d'y faire de l'école "autrement" en lien avec la nature.</p> <p>La matinée dédiée au canapé forestier amènera plus de mouvement chez les élèves (déplacement à pied, puis activités scolaires avec du mouvement). Les enfants travaillent les branches scolaires obligatoires mais en plein air et en utilisant les ressources de la nature. Il y a une collaboration nécessaire et donc un aspect social complémentaire.</p> <p>En participant de manière active à la vie en collectivité, une forme de sociabilisation est promue, une ouverture à la découverte et à l'altérité.</p>	<p>Environ 340 par année; les élèves concernés sont celles et ceux de l'EPS Aigle de 1P à 4P (17 classes participent au projet)</p>	<p>Régulière sur l'année scolaire, avec une moyenne d'une matinée 2x/mois pour 17 classes donc environ 612h par année</p>	<p>Prise en charge des frais de transport, et des frais des services communaux</p>	<p>Aucun, pris en charge par la Commune.</p> <p>Le lieu est facile d'accès, et donc possible pour les enfants à mobilité réduite.</p>	<p>EPS Aigle: Yemima Moillen, enseignante 1-2P, yemima.moillen@edu- vd.ch</p> <p>Commune : Marcel Moillen (garde forestier) 079 623 51 26</p>
<p>Initiatives de promotion de la mobilité douce</p> <p>a) Biketoschool</p> <p>b) Parc à vélos, parc à trottinette</p> <p>c) Vélobus</p>	<p>a) 2020</p> <p>b) depuis plusieurs années et augmentati on en 2022 et 2023</p> <p>c) 2022</p> <p>Objectif: Encourager</p>	<p>L'incitation à la mobilité douce permet de limiter le trafic motorisé dans la ville et autour des écoles. L'amélioration de la condition physique des enfants assure un meilleur facteur santé.</p> <p>a) Sur inscription par classe (âge de 7P à 11S), les élèves notent sur un tableau durant 4 semaines les jours où ils se rendent à vélo à l'école ainsi que les kilomètres effectués.</p> <p>b) Mise en place d'abris et de stationnement vélo et trottinettes en quantité suffisante pour inciter les élèves à se déplacer sur le chemin de</p>	<p>a) 30 élèves inscrits sur 600 élèves possibles (7P à 11S). Camarades en situation de handicap : Les camarades de classe PMR ou en situation de handicap moteurs</p>	<p>a) L'action a lieu 2 fois pendant l'année. 2x 4 semaines par année scolaire; sur le trajet domicile - école sur 20 jours par action</p>	<p>a) Le soutien est financier de la part du canton de VD qui paie les frais d'inscriptions (CHF 95.- par classe). Il y a aussi un soutien communal par la prise en charge de toute l'organisation.</p> <p>b) Construction et entretien par la Commune d'Aigle. En</p>	<p>a) La mesure est gratuite. Elle est communiquée par le site internet et en classe auprès des élèves directement.</p> <p>b) gratuit</p> <p>c) gratuit, parents bénévoles.</p>	<p>Laurent Niquille 024.468.42.20 laurent.niquille@aigle.ch</p> <p>Service de l'urbanisme : Cynthia Roulin, cynthia.roulin</p>

	<p>les déplacements domicile - école en mobilité douce, promouvoir la santé par l'activité physique et créer de la cohésion sociale de quartier.</p>	<p>l'école à vélo ou en trottinette. Cette mesure permet aux enfants de venir à vélo en ayant un moyen de stationnement à l'abri. L'ensemble des abris sont installés en sécurité dans les cours de récréation. En favorisant le trajet école-domicile des enfants en mobilité douce, on espère également limiter les parents-taxi en voiture.</p> <p>c) Mise en place d'une organisation avec des parents bénévoles d'un itinéraire et d'une organisation générale pour effectuer les trajets scolaires à vélo.</p>	<p>peuvent participer avec des vélos-fauteuils roulants.</p> <p>b) 1500 élèves</p> <p>c) Une dizaine de familles partage une ligne vélobus</p>	<p>b) Toute l'année</p> <p>c) Sur le temps scolaire, 4 trajets par jour.</p>	<p>2021, crédit de CHF 155'000 validé par le Conseil Communal dont 1 sur site scolaire pour complément et équipement de 10 abris existants avec des racks pour permettre un stationnement sécurisé (installé en 2022). Complément dans les cours d'école d'abris installés en 2023.</p> <p>c) Prise en charge de divers frais par la Commune (CHF 10'000)</p> <ul style="list-style-type: none"> - signalétique - matériel (gilet) - cours de conduite - travaux de sécurisation sur l'itinéraire - appui du service de l'urbanisme 		<p>n@aigle.ch, 079.858.42.31</p> <p>Marianne Thomann, APE, Vélobus : marianne.thomann@protonmail.com</p>
<p>Promotion d'une alimentation équilibrée</p> <p>a) Fruits à la récréation et collation saine</p> <p>b) Repas</p>	<p>a) Depuis plusieurs années</p> <p>b) 2010</p> <p>c) Dès 2006, puis 2023</p>	<p>a) Sur une période de l'année, les élèves de l'EPS bénéficient de fruits donnés gratuitement à la récréation. Cela s'accompagne en classe d'une prévention concernant la nutrition.</p> <p>b) Les élèves de l'EPS Aigle 7P à 11S ont la possibilité de manger au restaurant scolaire La Dent-de-Midi. Ce restaurant dépend de</p>	<p>a) Tous les élèves des classes 1P à 8P du territoire aiglon = 1000 élèves</p>	<p>a) 6 mercredis sur septembre octobre</p> <p>b) Toute l'année</p>	<p>a) Pris en charge par la Commune : CHF 1'900.-</p> <p>-</p> <p>b) Soutien par les communes dans l'aire de recrutement (Yvorne/Corbeyrier) et</p>	<p>a) Gratuit</p> <p>b) CHF 11.30</p> <p>c) Gratuit</p>	<p>Mme Sophie Tercier, responsable PSPS pour l'EPS Aigle: sophie.tercier@edu-vd.ch</p>

<p>végétariens dans les restaurants scolaires</p> <p>c) Jardin potager pédagogique</p>	<p>Objectif: Promouvoir la santé par une nutrition saine et équilibrée mais aussi des actions favorables à un mode de vie plus durable et respectueux de l'environnement.</p>	<p>l'association plateforme jeunesse qui oeuvre pour l'insertion professionnelle des jeunes de la région. Les enfants ont le choix entre trois menus, dont 1 végétarien est à chaque fois proposé. Des déclinaisons sans porc et sans gluten sont aussi proposés quotidiennement.</p> <p>c) La Commune a installé des bacs surélevés dans un espace de la cour d'école des 3-4P pour permettre le jardinage. Sur volontariat, les enseignant.e.s réalise un projet avec leur classe. Cette activité permet aux enseignants d'avoir un support éducatif au travers du jardinage et offre un éventail de prolongements pédagogiques. Les produits cultivés sont consommés.</p>	<p>b) Capacité de 160 places (accessible pour tous les élèves scolarisés 7P à 12R).</p> <p>c) Offert à 12 classes 3P et 4P.</p>	<p>c) Permanente sur la saison de culture.</p>	<p>don't le domicile n'est pas à Aigle.</p> <p>c) Fourniture et mise en place des bacs + terreau par la Commune, création d'une clôture et mise en place d'une amenée d'eau. L'entretien n'est pas pris en charge par le service de l'environnement mais par l'école.</p>		<p>Commune : laurent.niquille@aigle.ch</p> <p>Pascal Brunner 024 466 28 10 info@ladentemidi.ch</p> <p>Catherine Bianchi 024 557 68 96 catherine.bianchi@vd.ch</p> <p>Damien Hediger 024 468 42 06 damien.hediger@aigle.ch</p>
<p>Sport scolaire facultatif</p>	<p>Environ 1980</p>	<p>Le sport scolaire facultatif (SSF) mis en place conjointement avec la Commune et l'EPS Aigle vise à proposer de l'activité physique gratuite aux enfants aiglons en dehors des trois périodes hebdomadaires de gymnastique scolaire. Une multitude de sport sont proposés après le temps scolaire en fonction de l'âge.</p> <p>Le SSF permet de découvrir de nouvelles</p>	<p>Offert à tous les élèves scolarisés (1600).</p> <p>Année scolaire 2023-2024 = 21 types de</p>	<p>Activités toute l'année scolaire (20 cours maximum d'une heure</p>	<p>Les salaires des moniteurs sont payés par la Commune et remboursés par le Canton selon leur critères.</p> <p>La Commune d'Aigle prend en charge les</p>	<p>Gratuit et ouvert à tous.</p> <p>Dans la proposition, il y a un cours qui se nomme "plaisir de bouger", cours spécifiques pour</p>	<p>Laurent Niquille 024.468.42.20 laurent.niquille@aigle.ch</p>

		disciplines, de perfectionner des connaissances sportives, de faciliter le choix d'une spécialisation et de soutenir les clubs (apport de membres).	cours de 20 leçons proposés pour un total d'environ 300 inscriptions.	par disciplines)	cours qui n'entrent pas dans les conditions (nombre de moniteurs, sous effectifs des enfants) du canton et qui ne sont pas remboursés. Les montants résiduels à charge de la commune après remboursement SEPS fluctuent chaque année.	les enfants ayant des difficultés avec l'activité physique (peur, obésité, dyspraxie, etc.).	
--	--	---	---	------------------	---	--	--

5. Santé au travail

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Santé au travail ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées au sein d'une ou plusieurs entreprises. Elles cherchent à renforcer les compétences des employé-e-s ou de la direction en matière de santé ou à amener un changement structurel dans les entreprises (engagement de la direction, installation de douches, amélioration du climat, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>
Favoriser l'activité physique des employés communaux a) Programme d'activité physique dédié b) Bike to work	a) et b) 2021 Objectif: promouvoir la santé sur le lieu de travail par l'activité physique à travers la mise en place d'un programme annuel d'activité physique pour les employés	a) Il est proposé de mettre en place un programme d'activité physique varié réservé aux employés de la commune sur le temps de midi 1 jour par semaine. Des activités diverses sont proposées: - Urban training 5 semaines - Badminton 5 semaines - Natation 5 semaines - Course à pied 6 semaines - Marche 6 semaines - Renforcement musculaire 6 semaines Les bénéfices de la pratique d'une activité physique durant la journée de travail sont multiples, autant pour les employés que pour les employeurs. La pratique sportive dans l'entreprise répond à différents enjeux, qu'ils soient économiques, sanitaires ou sociaux.	a) et b) Employés communaux. En moyenne 8-12 personnes	a) Toute l'année, 1 séance par semaine. A eu lieu en 2021 et recommencé en 2024, avec la volonté municipale de continuer. b) 2 mois (mai et juin)	a) Sur le temps de travail du coordinateur sportif (40 heures par année environ pour 2021) b) Coût pour la Commune CHF 300.-	a) et b) Gratuit a) Un sondage a été effectué auprès de tous les employés pour connaître les désirs et besoin de chacun. Le programme a été effectué en fonction des analyses du sondage. B) La mesure est gratuite, elle est principalement communiquée par	> Laurent Niquille, coordinateur sportif, laurent.niquille@aigle.ch 024 468 42 20 > Pro vélo : info@biketowork.ch 031 318 54 13

	par le coordinateur sportif.	<p>b) Action de promotion de la mobilité douce au sein des collaborateurs de la Commune d'Aigle. Par équipe de 4 personnes les employés effectuent un maximum de trajet entre le domicile et le travail, pour favoriser les déplacements en mobilité douce, améliorer la forme physique, réduire du stress, ménager l'environnement, et aussi renforcer l'esprit d'équipe.</p> <p>Elle s'organise en collaboration avec PRO VELO. Le coordinateur sportif gère les inscriptions et la communication interne.</p>				email aux employés communales, par le biais du site internet et aussi par du flyering.	
Structure de confiance	<p>2023</p> <p>Objectif: proposer un espace d'échanges et de soutien contribuant à la santé mentale des collaborateurs.</p>	<p>La Commune a mandaté ICP pour venir en aide au personnel communal en cas de situation de crise ou de prévention de celle-ci, ainsi qu'offrir du soutien psychologique au personnel.</p> <p><u>GESTION DE CRISE</u></p> <p>Evaluer l'impact de l'événement; prioriser les actions; rédiger ou relire votre communication de crise; mettre en place le soutien psychologique pour les collaborateurs. ICP met à disposition un « numéro d'urgence » de 8h à 18h toute l'année avec une réponse dans les meilleurs délais.</p> <p><u>SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE</u></p> <p>ICP offre un soutien psychologique au personnel touché par un événement éprouvant. Intervention rapide : présence sur place d'un ou plusieurs psychologues d'urgence ICP.</p>	Tout le personnel communal	Permanente	CHF 5'000 / années et dépend également du nombre de sollicitations.	<p>Gratuite</p> <p>Tous les employés ont été informés de cette plateforme de soutien et que la discrétion était complètement assurée.</p>	> Mariève Pittet, responsable RH, marieve.pittet@aigle.ch

		<ul style="list-style-type: none"> - Permanence pour des entretiens individuels; - Espace de parole en groupe; permanence téléphonique : une "helpline" active dans la journée; - Débriefing individuel ou de groupe : entretien structuré qui permet de déposer les aspects factuels et émotionnels; sur deux séances, soit in situ, soit dans nos locaux à Lausanne ou au cabinet du spécialiste ICP; - Situation de crise : prise en charge rapide – allant de 3 à 5 séances maximum – qui permet à un.e collaborateur.trice traversant une situation aigue d'éclaircir sa situation actuelle, d'identifier ses ressources et voir quels changements opérer. <p><u>PERSONNE DE CONFIANCE PROFESSIONNELLE</u></p> <p>ICP intervient en deçà de l'événement critique, pour des situation de crises telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harcèlement moral, sexuel, discrimination - Epuisement professionnel, fatigue de compassion - Problématique de dépendance - Conflits aigus <p>ICP Safe intervient individuellement auprès des collaborateurs.trices concerné.e.s pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eclaircir la situation actuelle - Identifier et activer les ressources - Effectuer des changements nécessaires - Orienter vers une aide plus spécifique (médiation, juriste, psychothérapeute, ...) 					
--	--	--	--	--	--	--	--

<p>Samaritains d'entreprise et mise en place de défibrillateurs</p>	<p>a) Depuis de nombreuses années</p> <p>b) 2018 et 2022</p> <p>Objectif: apporter les premiers secours aux collaborateurs en attendant les secours le cas échéant.</p>	<p>a) Parmi la centaine de collaborateur au sein de la Commune d'Aigle, 5 employés sont "samaritains d'entreprise. Ils sont équipés de matériel de premier secours et peuvent intervenir en urgence auprès d'un collaborateur. Ils sont au bénéfice d'une formation de premier secours BLS-AED et d'une formation continue annuelle.</p> <p>b) Deux défibrillateurs sont installés (Halle des Glariers et Hôtel de ville) à des zones clés du territoire communal.</p>	<p>a) et b) Tout le personnel communal</p>	<p>a) et b) Permanente</p>	<p>a) Equipement de premiers secours et frais de formations.</p> <p>b) Prix d'installation des défibrillateurs: CHF 1'400</p>	<p>a) et b) Gratuite</p>	<p>Daniel Bontems daniel.bontems@aigle.ch 024 468 42 04</p>
--	---	--	--	----------------------------	---	--------------------------	---

6. Espaces publics

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Espaces publics ». Il s'agit de mesures qui visent à réduire les influences physiques et chimiques nocives (bruit, fumée), à maintenir ou améliorer les ressources naturelles (eau, air, forêt) ou à créer des installations favorables à la santé sur le territoire communal (pistes cyclables, parcours balisés, places de jeux ou de sport). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>
Installation de bancs publics	2008 Objectif: Favoriser la mobilité active des seniors et la cohésion sociale en créant un espace public plus accueillant.	Elaboration d'une stratégie de mobilier urbain pour prévoir des bancs publics à intervalle régulier (environ tous les 200-300m tel que préconisé dans les normes en vigueur), avec une attention particulière à proximité des cabinets médicaux, des commerces, des places de jeux et les zones 30 km/h. Une mixité entre bancs exposés au soleil ou sous les arbres (espaces verts ou poches vertes principalement) La sélection de modèles de bancs a été faite pour répondre aux exigences et recommandations pour les personnes à mobilité réduite (accoudoirs, hauteurs, largeurs, etc.) Création de 3 parcours pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, qui sont dans un quartier résidentiel dense et réfléchi sur le	Pour l'entier de la population, avec notamment les personnes occupant les EMS en tête lors de la réalisation de la mesure	Démarche en cours depuis 2008. Les bancs arrivants en fin de vie et ne répondant plus aux exigences PMR sont progressivement remplacés, soit de manière ponctuelle, soit dans le cadre de	CHF 200'000	Gratuite	Chef de projet en environnement urbain, Maximilien Matthey. Maximilien.matthey@aigle.ch 024 468 42 02 Espace Prévention Aigle-Pays d'Enhaut-Lavaux-Riviera Av. des Glariers 20

		chemin entre les commerces et les centres médicaux.		projet de réaménagement d'espaces publics stratégiques			CP 140 1860 Aigle prevention. aigle- paysdenhaut@omsv.vd. ch 0844 555 500
Places de jeux	Depuis plusieurs années Objectif: Permettre aux enfants d'avoir des lieux ludiques et sécurisés pour bouger à l'extérieur.	Aménagement de 14 places de jeu réparties sur le territoire communal. Cette mesure permet un lieu de rencontre également propice au mouvement L'ensemble des parcs de jeux comprennent des zones ensoleillées et des zones d'ombre (arbres). Ils sont le plus souvent équipés de jeux en bois et quelques uns des points d'eau. Ces places sont idéalement placées dans des quartiers résidentiels avec accès sécurisés.	Population aiglonne, en particulier les enfants	Permanente	Sur terrain communal, l'ensemble des infrastructures sont prises en charge par la Commune, y compris l'entretien par le service de voirie.	Libre accès, avec les informations et positions sur le site internet de la Commune. Chaque parc de jeu est équipé avec des bancs afin que les aînés et parents puissent s'installer, et les portails d'entrée permettent l'accès aux PMR.	> Damien Hediger, chef de service damien.hediger@aigle.ch 024.468.42.06 > François Brazzola, responsable division voirie, 024 468 43 00. francois.brazzola@aigle.ch

<p>Entretien de la forêt, des espaces verts et naturels</p> <p>a) Surface et équipe forestière</p> <p>b) c) Aménagement des espaces verts en ville</p> <p>d) Hôtels à insectes, tas de pierre et de bois</p>	<p>a) Depuis plusieurs années</p> <p>Entretien de la forêt lié au label FSC</p> <p>b) 2013, puis 2023</p> <p>c) 2024</p> <p>d) 2020 et 2024</p> <p>Objectifs: renforcement des accès aux espaces verts en faveur du bien-être des habitants, ainsi que de la biodiversité sur le territoire communal, car les espaces verts jouent</p>	<p>a) 1/3 de la surface du territoire aiglon est recouverte de forêt (465 ha) pour un effectif communal du service de la forêt de 6 personnes (dont 2 apprentis)</p> <p>- Travaux liés à la production de bois à valeur ajoutée (production de bois de feu, sculptures, réalisations diverses pour des tiers)</p> <p>- Entretien des châtaigneraies dans le cadre de projets sur le territoire communal</p> <p>- Travaux pour la ville (entretien des grands arbres de parc, création de lieux de détente et de récréation en bois, plantation de haies et de grands arbres)</p> <p>Selon les informations les plus récentes, c'est-à-dire données de 2018-2019, Aigle possède un indice de canopée de 8%. Cela étant, un nouveau relevé plus précis accompagnera de nouvelles propositions de mesures (Plan canopée). Trois causes de cet indice particulièrement bas en comparaison sont: la zone industrielle, le site de l'armée et le bourg historique densément bâti.</p> <p>b) Proposer des zones de verdure en ville: réaménagement du Parc St-Pierre, permettant un lieu agréable de passage, de pique-nique et de jeu : nouvelles plantations, pose de mobilier (bancs et tables en bois), réflexion des jeux et mise aux normes des surfaces de jeux. Présence d'une grande fontaine. Plus de 2000 mètres carrés de prairie fleurie ont été créés, dont la moitié en collaboration avec la fondation PUSCH.</p> <p>Un plan d'entretien différencié pour l'ensemble</p>	<p>a) et b) c) d) Pour toute la population</p>	<p>a) et b) c) d) Mesures permanentes</p>	<p>a) budget global CHF 520'000.-</p> <p>b) CHF 220'000.-</p> <p>c) CHF 440'000.-</p> <p>d) Installation par les services communaux, avec un paiement unique de CHF 2000.- de la fondation MART</p>	<p>a) b) c) Mesures gratuites et aménagées pour les PMR</p>	<p>> Damien Hediger 024 468 42 06 damien.hediger@aigle.ch</p> <p>> Garde forestier : Marcel Moillen marcel.moillen@vd.ch 079 623 51 26</p> <p>> Service de l'urbanisme : Cynthia Roulin, cynthia.roulin@aigle.ch, 079.858.42.31</p> <p>> Sébastien Dériaz, délégué au développement durable :</p>
--	--	---	--	---	---	---	---

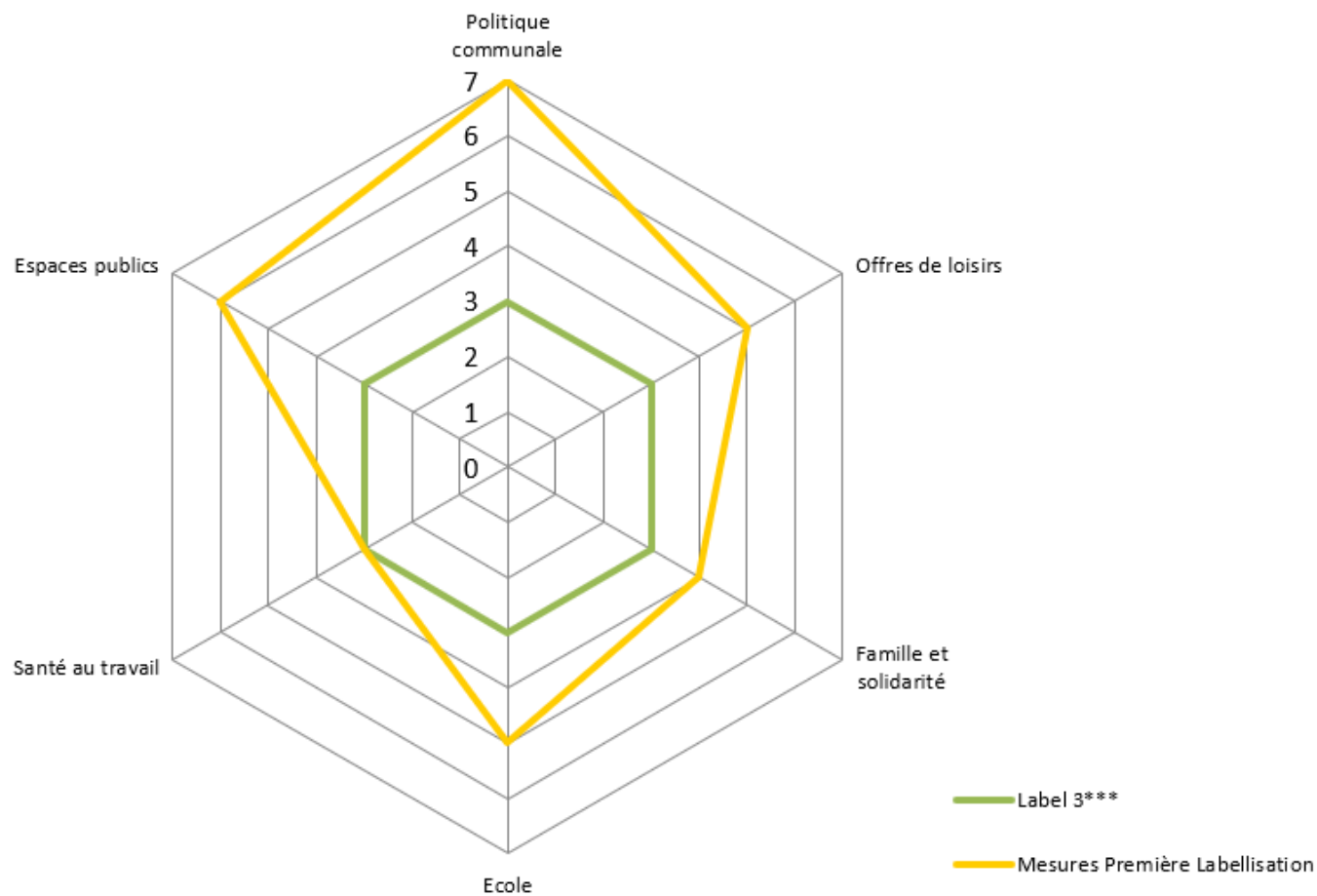
	<p>un rôle très important dans des domaines environnementaux, biologiques, sociaux, culturels, économiques et de santé publique.</p>	<p>des surfaces vertes communales a été élaboré, en collaboration avec un bureau de biologistes spécialisés.</p> <p>c) Réaménagement du Parc Mon-Séjour et ouverture à la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle entrée avec accès pour les PMR - Création d'une balade en gravier stabilisé - Oeuvre artistique d'Olivier Estoppey (envolée d'oiseaux dans le parc arboré) - Renforcement de la végétation (massifs végétaux et arbustes) - Reconstruction du kiosque en vue d'une petite buvette d'été (accès à l'eau + équipements) <p>d) Mise en place de niches écologiques (10 hôtels à insectes) ainsi que des tas de pierre et tas de bois dans différentes zones de la villes. Les aménagements pour la faune et hotels à insectes se trouvent au parc de Novassalles, au carrefour Chatelard-DDM, au parc de l'Aiglon, parc Saint-Pierre, parc du Molage, le long de l'ilot entre Rte d'Evian et Chemin des Ormeaux. Des hotels à insectes sont également installés là : Promenade Gustave Doret, parc des Noyers, Sequoia, Ecluse, Château, Ecole de la transition. Les nouveaux hotels à insectes ont été fabriqués par les élèves de l'école de la transition avec un accompagnement pédagogique par Alpes Vivantes. Les tas de bois et de pierres ont été réalisés conformément aux recommandations du KARCH.</p>					<p>024 468 42 12</p>
--	--	---	--	--	--	--	--------------------------

<p>Infrastructures sportives en plein air</p> <p>a) skate park</p> <p>b) Engin de fitness urbain</p> <p>c) Boulodrome</p> <p>d) Terrain multisport Planchette</p> <p>e) Terrain multisport Glariers</p>	<p>a) 2004</p> <p>b) 2012</p> <p>c) 2018</p> <p>d) 2020</p> <p>e) de très longue date, puis 2022 accès à tous dès 2022.</p> <p>Objectif: Mettre à disposition de la population des endroits aménagés pour la pratique de l'activité physique en plein air.</p>	<p>a) Skate Park La Commune offre et entretient un espace skate park depuis 2004 dans la zone sportive des Glariers. Cet espace, en accès libre comporte plusieurs éléments dédiés à la pratique du skateboard, roller et trottinette. Les éléments aciers ont progressivement été remplacés par du bois. Des manifestations ponctuelles et d'initiation ont lieu pour encadrer. Un panneau indiquant les mesures de sécurité permet de prévenir les risques d'accidents.</p> <p>b) Engins de fitness dans les parcs de jeux 3 parcs de jeux sont équipés de 3 engins de fitness permettant de faire des exercices de renforcement musculaire et cardiovasculaire.</p> <p>c) Boulodrome 10 pistes de pétanques sont aménagées dans la zone sportive des Glariers</p> <p>d) Terrain multisport de la Planchette - Terrain tout temps en tartan permettant le basket-ball et le football mais également toutes sortes de jeux - Athlétisme : piste 50m 4 couloirs, saut en longueur - Cage de football 5x5 - terrain herbeux et arborisé avec assises - espace destiné au renforcement (street workout) - 2 tables de tennis de table.</p>	<p>a) Accès libre à la population</p> <p>b) Accès libre à la population</p> <p>c) Accès libre à la population avec priorité au club local un soir par semaine</p> <p>d) Accès libre à la population avec ordre de priorité, écoles, sociétés sportives, population.</p> <p>e) Accès libre à la population avec ordre de priorité, écoles, sociétés sportives, population depuis 2022.</p>	<p>a) b) c) d) e) permanente avec horaire de fréquentation imposée</p>	<p>a) Ensemble des frais de construction et d'entretien, entre autres 2013 : CHF 10'000.- ; 2016 CHF agrandissement CHF 80'000.- ; 2020 rénovation complète CHF 50'000 ; Dès 2021 contrat annuel d'entretien.</p> <p>b) CHF 18'000 pour l'installation, entretien par le service de voirie.</p> <p>c) Aménagement et entretien par le service de la voirie</p> <p>d) coût de l'infrastructure CHF 1'250'000.</p> <p>e) Entretien de base par la voirie</p>	<p>a) b) c) d) e) gratuit</p> <p>L'ensemble des infrastructures sportives communales sont identifiées sur le site internet de la commune d'Aigle / sport</p>	<p>> Responsable des sports de la commune: Laurent Niquille 024.468.42.20 laurent.niquille@aigle.ch</p>
---	--	--	---	--	--	--	--

		<p>e) Terrain multisport des Galriers</p> <ul style="list-style-type: none"> - terrain tout temps permettant basket-ball et toutes sortes de jeux - piste de 120m 6 couloirs - aire de saut en longueur et lancer de poids - zone herbeuse avec cage de football en libre accès - installation Box-up (matériel gratuit à disposition) 					
<p>Aménagements et activités permettant l'activité physique et sociale en forêt</p> <p>a) Sentier pédestre didactique</p> <p>b) Parcours Vita</p> <p>c) Parcours VTT</p>	<p>a) 2005/2016</p> <p>b) depuis longue date</p> <p>c) 2020</p> <p>Objectif: Permettre aux familles, et écoles, de découvrir la nature en bougeant. et promouvoir la santé par l'activité physique et la sensibilité à la nature</p>	<p>a) Mise en place d'un sentier pédestre didactique en forêt (Fahy), entièrement rénové en 2016, jalonnés de totems présentant des informations utiles sur la forêt et le biotope. Durée 1h15 depuis les Farettes jusqu'au refuge du Fahy. Activités en lien avec la vulgarisation et la sensibilisation aux thématiques de biodiversité (accompagnement de groupes en forêt, encadrement de jeunes de divers horizons pour différents travaux, accompagnement de classes, etc.) sont organisés.</p> <p>b) Parcours vita: un parcours en forêt mesuré et balisé agrémenté de postes d'exercices en accès libre, soit de marche ou de course à pied en forêt, long de 1,5 km et comprenant 15 stations avec 43 exercices de force, mobilité et équilibre.</p> <p>c) Revitalisation d'un ancien parcours de VTT et cyclocross en forêt, plus entretenu. Collaboration entre le responsable des sports et le service forestier de la Commune pour le nettoyage du chemin et la sécurité en forêt. 3,2 km de parcours balisés.</p>	<p>a) b) c) Population aiglonne, à privilégier avec les enfants, écoles; également attractive pour la région.</p>	<p>a) et b) c) Permanente</p>	<p>a) Fourniture de l'ensemble du matériel par la Commune et du personnel communal (apprentis + services) pour la réalisation.</p> <p>b) Aménagement, entretien et renouvellement entièrement pris en charge par la Commune (services de la voirie et de la forêt)</p> <p>c) Aménagement et entretien par le service forestier de la Commune</p>	<p>Toute la forêt est en accès libre, avec un accès également aux poussettes.</p> <p>a) accès PMR possible</p>	<p>Mariève Pittet, responsable RH, marieve.pittet@aigle.ch</p> <p>Commune d'Aigle : François Brazzola francois.brazzola@aigle.ch (voirie) 024 468.43.00 Christophe Geissler christophe.geissler@aigle.ch 024.468.43.03 Jean-Pierre</p>

							Jufer, ouvrier spécialisé 024 468 43 04
Stations de prêts de vélos et e-bike	2021 Objectif: favoriser la mobilité douce pour une meilleure qualité de vie à Aigle, sensible au développement durable et au maintien de l'activité physique.	Mise à disposition de 40 vélos en libre-service sur 10 stations répartie dans la ville d'Aigle avec le système VELOSPOT. Fusion en 2023 avec Publibike. De plus, à travers tout le territoire communal, il y a trois bornes de réparation BikeLab en libre service à disposition de la population	70 abonné.e.s	Permanente	Location du système par la Commune = CHF 55'000 HT / année Les bornes BikeLab sont financées par la commune tout comme l'entretien confié à un prestataire mobilité.	Abonnement annuel local Classic Aigle : CHF 69.00 / année (30 min gratuite à chaque trajet + 0.10/min supp.). E-bike = 2.50 pour 15 premières minutes + CHF 1.00 pour les 15 minutes suivantes et CHF 0.10 /minute supp. Sans abo (CHF 1.00 + 0.10/min vélo normal ou CHF 0.20/min e-bike) Abo national : CHF 99.00 / année (30 min gratuite à chaque trajet + 0.10/min supp.). E-bike = CHF 3.50 pour 30 premières minutes + 0.10 / min. Un article dans le journal de la Commune.	> Velospot, by Publibike François Kuonen francois.kuonen@publibike.ch 079.213.68.25 >Responsable des sports de la commune: Laurent Niquille 024.468.42.20 laurent.niquille@aigle.ch

En un graphique, voici le bilan des actions existantes à Aigle



Les pages qui suivent synthétisent les points forts et les perspectives d'amélioration, basées sur votre bilan.

Points forts

<p>Engagement en faveur de la mixité et de l'intégration</p>	<p>La promotion de la santé a pour fondements la justice sociale et l'équité en santé. En effet, l'intégration et le soutien social sont des déterminants sociaux impactant fortement la santé. La commune d'Aigle montre une grande volonté pour faciliter l'accessibilité et l'inclusion des publics dits vulnérables, notamment les populations migrantes et allophones, et un effort de communication pour toucher le maximum possible de la population (Ex : communication pour cibler les seniors défavorisés, en isolement social et sédentaires). Les efforts fournis en matière de mixité et surtout d'intégration permettent une meilleure cohésion sociale et nous encourageons la Commune à continuer son travail auprès des populations les plus vulnérables.</p>
<p>Réflexion approfondie autour des politiques structurelles</p>	<p>Les acteur.rice.s en promotion de la santé et les grandes institutions internationales tant d'intérêts que de recherche sur le sujet soulignent l'importance d'un engagement spécifique sur la thématique de la « santé dans toutes les politiques » des collectivités publiques, mais surtout l'importance de mesures structurelles visant les changements de valeurs et de pratiques à large échelle. Convaincu.es les mesures promouvant la responsabilité individuelle ne suffisent pas, nous félicitons la Commune d'Aigle, dont les politiques communales intégrant le critère de promotion de la santé sont nombreuses, et surtout d'envergure. Nous pensons ici aux politiques de promotion de la pratique sportive, la politique de jeunesse, les mesures visant à plus de cohésion sociale et à la création d'un environnement serein, ou encore le soutien aux diverses activités et démarches citoyennes.</p>
<p>Soutien marqué à l'activité physique de toutes et tous</p>	<p>Nous avons pu constater une large mise en œuvre d'initiatives concernant la promotion de la santé à travers l'activité physique, tant individuelle que collective. Afin de lutter contre la sédentarité de populations dites vulnérables (ex. les populations seniors ou les jeunes mères, via l'activité « gym poussette ») mais aussi de faire rayonner la Commune d'Aigle comme porteuse d'initiatives fortes en la matière (ex. le plan stratégique des sports, la mobilité douce pour toutes et tous, la politique cyclable ou encore toutes les infrastructures sportives en plein air), nous espérons que la Commune ne fera que renforcer ce champ d'activités déjà extrêmement bien développé.</p>
<p>Mesure d'envergure pour la sensibilisation</p>	<p>De nombreux liens existent entre la durabilité et la promotion de la santé. L'attention de la commune aux enjeux actuels liés à l'environnement, au climat et à la biodiversité sont représentés par plusieurs mesures : le canapé forestier, les jardins potagers</p>

aux enjeux climatiques et au lien avec la nature	pour les écoles, l'entretien des forêts et des espaces naturels ou encore le nettoyage, ramassage et valorisation des déchets au travers d'actions citoyennes.
Engagements financiers conséquents dans les divers projets et politiques en matière de santé	Malgré les changements de politiques cantonales, qui influencent grandement la charge péréquative et les parts des dépenses communales dans les projets et mesures qu'elles mettent en place, nous ne pouvons que grandement saluer l'implication de la Commune d'Aigle dans la reprise des efforts fournis initialement par le Canton. Nous pensons ici particulièrement au soutien qui est par exemple donné à l'organisation des camps sportifs en collaboration avec les écoles, à l'aide aux déplacements en faveur de la mobilité douce et sécuritaire des enfants, ou encore à l'entretien des forêts pour les maintenir accessibles notamment dans un contexte de réchauffement climatique.

Perspectives d'amélioration : pistes d'actions par domaine

<p>Politique communale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Guichet culture : créer des collaborations avec des associations locales travaillant avec des populations vulnérables (migrants, seniors, etc.) afin d'assurer ou favoriser leur intégration à travers la création et la vie culturelle locale. Il apparaît pertinent, par exemple, d'inviter les associations de migrants et jeunes à participer à l'appel aux projets, pour leur fournir un accès au patrimoine, ce qui occupe une place structurante dans les parcours d'éducation artistique et culturelle. Un second axe d'amélioration proposé serait de penser à la médiation culturelle lors des événements afin de ne pas s'adresser qu'à un public spécialisé mais de permettre l'inclusion plus globale. Des mesures d'encouragement voire de participation des populations plus vulnérables ou économiquement fragiles devraient être intégrées dans les critères de subventionnement. • Plan stratégique des sports : penser à intégrer dans le plan stratégique la lutte contre les discriminations dans le sport (égalité des chances pour les femmes, lutte contre l'homophobie et le racisme), mais aussi réfléchir à des cours ou politiques sportives dédiées aux personnes à mobilité réduite. • Politique en faveur de la jeunesse : inclure des institutions ou organismes actifs dans la politique de jeunesse et la prévention, comme Promotion santé Valais- Label Fiesta, Addiction-CIPRET et Addiction Valais, organisations que nous savons actives dans l'est vaudois. Il apparaît pertinent d'aussi financer des campagnes contre les addictions (médiateurs nocturnes, distribution d'eau lors des festivals, etc.). Dans l'optique de faire parler les personnes directement concernées qui ne s'impliquent pas dans les démarches participatives, il apparaît pertinent de créer soit un Conseil des jeunes soit de charger un élu d'une politique type « la ville à la hauteur d'enfant », qui devra échanger avec ses collègues par rapport à l'adaptation de la ville pour les enfants. (cf. pour en finir avec la démocratie participative de Nicolas Rio et Manon Loisel).
<p>Offres de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Espace enfance et jeunesse : organiser des stands d'informations à l'extérieur des écoles ou des lieux fréquentés des jeunes pour faire la promotion de leurs actions ou collaborer avec d'autres TSP dans la région. • Offres d'activités physiques gratuites ou peu coûteuses pour toutes et tous : afin de renforcer cette offre et de la rendre plus cohérente, allouer plus de moyens financiers à l'élaboration de petits-déjeuners plus équilibrés. Il nous paraît aussi important de s'assurer que les populations dites vulnérables ou en situation de vulnérabilité soient aussi touchées par une telle mesure (seniors, enfants, étrangers, PMR, femmes, etc.) avec une communication ciblée et une adaptation de l'offre, au moins sur un événement, à défaut de le faire de manière pérenne.

	<ul style="list-style-type: none"> • Manifestation et mesures pour la mobilité douce : envisager la mise à disposition de 10 vélos électriques pour les collaborateurs, mais également offrir un soutien pour l'achat d'un abonnement de transport public (20%).
Famille et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures en faveur des personnes migrantes : ces mesures représentent une possibilité de développer des activités autour de la promotion de la santé, par exemple une petite intervention sur une alimentation équilibrée ou la promotion du dépistage du cancer, prévention du tabagisme, activité physique, etc. lors de cours de langue. Possibilité de traduire la lettre de bienvenue aux nouveaux habitants et d'autres informations utiles en d'autres langues, en suivant les données de l'Office de la statistique concernant les langues étrangères les plus parlées. Enfin, afin d'augmenter la littératie en santé, il s'agit de s'assurer que les soutiens financiers pour des prestations dentaires ou autres si existantes soient transmises aux populations les plus vulnérables et/ou isolées. • Cours de français pour personne allophones : en lien avec le point précédent, nous proposons l'organisation de sorties en nature pour faire de l'activité physique, ainsi que présenter les offres santé gratuites, à Aigle. • Plan canicule : cette mesure a été acceptée parce qu'elle inclut un partenariat social avec le CMS afin de cibler les personnes les plus vulnérables, hormis celles inscrites sur la liste de la ville. Afin de pérenniser cette mesure dans l'optique d'une future relabellisation, nous proposons d'instaurer des visites obligatoires pour chaque personne de plus de 85 ans vivant seule, qui est préalablement appelée afin de s'assurer qu'elle va bien. Après trois appels sans réponse, un ASP recruté par la commune est envoyé au domicile du senior.
Ecole	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'une alimentation équilibrée : malgré les efforts déjà fournis par l'établissement scolaire, nous soutenons la mise en place d'une journée entièrement végétarienne ou vegan. Plus encore, un aspect de la mesure à développer sur les prochaines années serait l'ouverture de l'offre des jardins potagers à davantage d'élèves (pour le moment, 12 classes de 3-4P uniquement).
Santé au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'activité physique des employés communaux : envisager la mise à disposition de douches dans les bâtiments communaux et/ou des rabais sur les abonnements des installations sportives (i.e. piscine) ou auprès de partenaires de la commune, ainsi que la promotion des "Réunions qui marchent". Ces dernières sont mises en place par Amodotuo qui est une entreprise spécialisée dans la facilitation et les pratiques participatives. • Structure de confiance : cette mesure doit être accompagnée d'une conférence de sensibilisation aux risques psychosociaux, au harcèlement et conflits, et la coordination du label suivra de près l'organisation de cette séance, de façon répétée chaque année afin que l'entier du personnel soit sensibilisé malgré le tournus.

	<ul style="list-style-type: none"> • Samaritains d'entreprise et mise en place de défibrillateurs : le comité relève qu'il est important que la formation des employé-e-s/habitant-e-s de la commune soit réalisée de manière solide. Il importe en outre que le plus grand nombre d'habitant-e-s suivent cette formation et que de nouvelles sessions de formation soient organisées ces prochaines années. La commune est donc invitée à travailler sur le critère 3 (envergure) en encourageant la population à suivre la formation. La mesure pourrait être développée à l'avenir dans l'optique de formation de «Public Responders», à savoir des habitant.e.s formé.e.s pour être capables de dispenser les premières mesures de réanimation et de défibrillation précoces en attendant l'arrivée des secours professionnels. • De manière générale, ancrant le rôle, ou du moins les tâches (à travers des mandats donnés à des institutions externes), du délégué communal sécurité au travail : proposer des bilans de santé aux collaborateur.trice.s communaux.ales, adapter les postes de travail afin de favoriser les changements de position, ou faire de la prévention sur l'ergonomie (sensibilisation et conseils adaptés au poste de travail directement), etc. Ceci doit se faire en plus du cadre légal imposé par la directive fédérale MSST.
<p>Espaces publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Places de jeux : les normes de genre dans l'espace public ont un impact significatif sur l'utilisation des différents aménagements et dispositifs, et sur les normes/valeurs psycho-sociales que les enfants et jeunes intègrent. Il est important de réfléchir les espaces dans une perspective de déségrégation de l'espace public entre les filles et les garçons. Possible donc de réfléchir à l'aménagement de la place de jeux avec la remarque précédente, mais aussi avec la préoccupation de son accessibilité, qui devrait permettre à des enfants et aux jeunes de s'y rendre sans devoir traverser des rues à fort trafic. Nous conseillons de suivre les consignes de Projuventute et Radix. • Entretien de la forêt, des espaces verts et naturels : dans le cadre de la formation de deux apprentis au service de la forêt/l'environnement, il serait pertinent d'ancrer cette pratique dans une politique plus large de formation des apprentis à travers tous les services, de valoriser leur travail, de leur fournir une première expérience pratique, des outils en termes de santé au travail, et de soutenir leur intégration sur le marché du travail. • Infrastructures sportives en plein air : il serait utile de réaliser un mapping géographique de ces infrastructures afin de garantir une proximité pour les habitant-e-s de chaque quartier, la proximité étant un facteur incitatif clé à l'activité physique. Penser à faire la promotion auprès des groupes cibles à travers des supports papier ou des activités de promotion.

Perspectives d'amélioration : pistes d'actions transversales

Très active dans le domaine de la promotion de la santé, notamment dans la promotion de l'activité physique et la création de conditions favorables à l'accès à la nature et la préservation de la biodiversité dans une optique de santé publique, la Commune d'Aigle, pourrait encore approfondir son action en développant de nouvelles mesures dans les axes les moins dotés, principalement le domaine « Santé au travail » et « Famille et solidarités ». Par ailleurs, certaines thématiques pourraient être renforcées de manière transversale dans les différents domaines avec, en priorité, des actions visant à ancrer la « santé dans toutes les politiques », ou encore des mesures coordonnées en lien avec le vivre-ensemble et la santé de populations en situation de vulnérabilité. La prévention du tabagisme et d'autres formes d'addiction pourrait également être renforcée :

- Concrétiser la création d'un groupe de travail intersectoriel et permanent dédié à la promotion de la santé. Il peut aussi s'agir d'une personne déléguée à la santé, qui réunit, selon les thèmes et projets, les parties prenantes concernées. S'inspirer d'expériences d'autres communes. Ce groupe ou cette personne peut être moteur dans la mise en œuvre des objectifs cités dans les points suivants, mais aussi s'occuper du suivi des recommandations tant spécifiques que générales du bilan de mesures.
- La participation communautaire et l'exercice de la démocratie participative est au cœur de la promotion de la santé. Le fait de consulter directement les publics-cibles visés par les différentes mesures donne à la population une meilleure maîtrise des décisions qui influencent leur santé. Ces démarches permettent de mieux cerner ses besoins effectifs, d'y répondre de manière plus efficace, tout en renforçant la cohésion sociale. Nous invitons pour cela à vous renseigner sur les visions de la démocratie participative développées par Manon Loisel et Nicolas Rio.
- Inégalités sociales de santé : selon Promotion santé suisse, le principe de « l'universalisme proportionné » veut que les mesures de promotion de la santé s'adressent à l'ensemble de la population, mais que leur intensité soit adaptée au degré de désavantage des différents groupes d'individus, ainsi qu'à la taille de la commune qui porte les mesures. Ainsi, dans les actions visant la population dans son ensemble sur le territoire communal, il s'agit de prêter attention aux populations plus éloignées de la participation, socialement ou physiquement isolées, précarisées, etc. Le but : étendre les offres de promotion de la santé aux groupes pour lesquels l'accès à ces offres est souvent limité. Dans le cadre de la Commune d'Aigle, nous invitons les autorités à réfléchir à proposer plus de mesure pour la promotion de la santé des populations senior, des enfants et des femmes.
- Le développement des axes tabac, alcool et autres comportements à risque, par exemple dans les domaines de promotion de la santé au travail. La commune peut par exemple développer des espaces de jeux sans fumée, avec une signalétique adaptée.
- Le volet « santé mentale » (ou « bien-être psychique ») mérite une attention toute particulière et des développements conséquents, notamment via le renforcement de l'estime de soi et de l'image corporelle positive en particulier durant l'enfance et l'adolescence, les sources d'évacuation du stress et les méthodes de gestion des émotions



Unisanté : conseil et accompagnement pour la promotion de la santé et la prévention dans les communes vaudoises

Afin de poursuivre la mise en œuvre des mesures de promotion de la santé et de prévention, en améliorant les mesures existantes ou via de nouvelles interventions, Unisanté se tient à disposition pour un soutien, une expertise et un accompagnement dans vos projets existants ou à venir, et pour faire le lien avec d'autres experts de la promotion de la santé et la prévention. Pour plus d'informations, Unité Interventions Communautaires : communes@unisante.ch

Le site internet du label « Commune en santé » (<https://labelcommunesante.ch>) constitue une source d'inspiration, car il est possible d'y trouver beaucoup de mesures. Le répertoire de mesures permet une recherche par mots-clés, public cibles, ou thématiques (sous l'onglet *Mesures, Répertoire de mesures*).

Le site internet du projet « Environnements favorables à la santé » (www.environnements-sante.ch) contient un répertoire de mesures en ligne, lequel détaille une cinquantaine de mesures structurelles rédigées par Unisanté, en collaboration avec la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, et avec le soutien d'une trentaine d'experts de différents domaines.